

BUREAU DE SANTE.

**Mariages, Naissances, Décès**

inscris dans les derniers 24 heures.

MARIAGES

Matthew J. Ryan à Lulu Graeber; Jos C. Burden Jr à Gertrude V. Schaefer; Wm E. Nicholson à Ida L. Trouard; Luke Gergish Jr à Mary Nuccio; Frank Rose Jr à Kate Spindler; Aug. J. Knockaert à Viola C. Seely; H. H. Johnson à Nellie Johnson; Edw. Cobb à Viney Green; Joseph Smith à Margaret Julia; Chas Sheppard à Margaret Mason; Romeo Hall à Etta Hartley; Joshua Walker à Gertrude Irving.

NAISSANCES

Mmes Jos C. Goods, une fille; Henry Betz, une fille; John Face, une fille; Peter H. Denbler, une fille; G. Drage, une fille; John E. Mamalok, une fille; Aug. Jordan, un garçon; Paul A. Badaux, un garçon; Simon Newberger, un garçon; Chas A. Borey, une fille; Frank M. Both, un garçon; Robt J. Deloit, une fille; Adolphe Hebert, un garçon.

DECES

Mary McCown, 627 St. Joseph; Frank Bishop, 52 ans, Louisiana Street; Ralph A. Langbein, 3 mois, 34 Camp; L. L. Mayenne, 75 ans, 1321 Champs-Elysées; Vincent Nunez, 46 ans, 1201 Espagne; Jacob J. Murry, 46 ans, 5122 rue Tchoupitoulas; Rodolphe Pigeon, 63 ans, Betheny Home; Mme J. M. Klbes, 59 ans, 1015 Kerlereu; Frank Degiam, 56 ans, 1775 Washington; Sant Alexander, 24 ans, 347 Melpomène; Sam Thompson, 34 ans, Union Depot; Florence Williams, 40 ans, 2119 Quatrieme; Wm M. Campbell, 75 ans, 1578 Religieuse; John Weatherstrand, 57 ans, Hôpital de Charité.

POUR GUERIR UN BRUCHE EN UN JOUR

Prenez les Tablettes de BROMO Quinine LAXATIVE. Les pharmacies rendent l'argent si vous ne guérissez pas. Chaque boîte porte la signature de E. W. GROVE, 25c.

TRIBUNAUX.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. ADOLLE.

Comparutions: Armand Populis, port d'arme cachée; Ben Hunter, attaque à main armée; Fanny Johnson, Louis Williams, Florence Witting, témoins à charge; Oscar Frazier, Edw. Quay, attaque et blessure; Henry Montegut, violation de l'acte 44 de 1906; Paul Turner, actes de violence.

CONDAMNATIONS:

Ernest Ford, actes de violence, 10 d'amende ou 30 jours de prison; Robert Lopez, menaces, \$100 de caution ou 30 jours de prison.

AFFAIRE ABANDONNEE

Henry Kennedy, larcin.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

P. J. Bachemin vs George Rohm, P. J. Jallus et la National Surety Co., réclamation de \$250 sur des billets.

AFFAIRE ABANDONNEE

Jacob L. Weil vs Elias Pallet, réclamation de \$250.

AFFAIRE ABANDONNEE

John J. Kreher vs la succession de Mme Julian Theleman, réclamation de \$3500 sur des billets.

AFFAIRE ABANDONNEE

Wright & Taylor vs Joseph Ferrucha, réclamation de \$213 sur des billets.

AFFAIRE ABANDONNEE

Mary Clarke vs Jacques Bordeaux, séparation de corps et de biens.

AFFAIRE ABANDONNEE

Chas Wenar Co. vs Patterson and McKervy, réclamation de \$425 sur des billets.

AFFAIRE ABANDONNEE

John J. Hennessy vs C. R. Boyce, action en dommages de \$1050.

AFFAIRE ABANDONNEE

Successions ouvertes:

Ida Ball, Mary Louise Earle.

Alfred Agnelly vs George Eike et Mme Martin Agnelly, réclamation de \$10,125.

Metal Furniture Co. vs G. W. Tebbull & Realty Co., réclamation de \$2500.93.

Le Carême à la Cathédrale.

Les instructions du carême ont commencé dimanche dernier dans toutes les églises de la ville, comme nous l'annonçons, et seront bien suivies, on n'en saurait douter, car les fidèles sont allés nombreux dans leurs paroisses respectives pour en entendre la première.

C'est la troisième fois que le Prieur du couvent des Dominicains de Fall River, le Rév. Grolleau, nous vient: il n'est pas de preuve meilleure, plus concluante que son talen est apprécié ici, que la bonne paroisse de Fall River, dont il a enseigné les âmes à germé, fructifié.

La Loi, le décalogue, tel est le sujet choisi par le prédicateur de la cathédrale pour cette année et les années qui vont suivre, puisque comme nous l'avons annoncé, la messe métropolitaine a été conduite par le Rév. Fr Grolleau, comme celle de Notre Dame de Paris au père Janvier, son illustre frère en St-Dominique.

Dans sa première conférence, l'orateur nous a expliqué l'origine, la nature et la matière de la Loi, nous élevant très haut, jusqu'aux plus hauts sommets de la philosophie Thomiste. Ils nous a montré la raison, la raison pure comme la seule source de la Loi. La raison, en effet, est la seule mère légitime des lois—c'est elle qui les conduit, les met au monde et les nourrit—car, la loi, d'après sa nature, n'est pas autre chose que la raison mise en texte, que la raison faite code—à un tel point—que si une loi était manifestement contraire à la raison, l'insurrection alors serait le plus sacré des devoirs.

Mais la Loi, le plus beau monument de la raison humaine, aspire encore à devenir le chef-d'œuvre de la raison divine. Pour cela, il faut que cette fille de la terre devienne par le baptême fille du ciel. Dieu l'a donc élevée jusqu'à lui, la lavée, baignée dans son essence infinie, cette loi naturelle écrite au cœur de l'humanité et ensuite il l'a redonnée à la terre, écrite sur des tables de pierre. Car, la matière du décalogue n'est pas autre chose que les préceptes de la raison humaine, amobles, agrégats, divisés, réglant à la perfection tous les devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Le Carême à la Cathédrale.

Les instructions du carême ont commencé dimanche dernier dans toutes les églises de la ville, comme nous l'annonçons, et seront bien suivies, on n'en saurait douter, car les fidèles sont allés nombreux dans leurs paroisses respectives pour en entendre la première.

C'est la troisième fois que le Prieur du couvent des Dominicains de Fall River, le Rév. Grolleau, nous vient: il n'est pas de preuve meilleure, plus concluante que son talen est apprécié ici, que la bonne paroisse de Fall River, dont il a enseigné les âmes à germé, fructifié.

La Loi, le décalogue, tel est le sujet choisi par le prédicateur de la cathédrale pour cette année et les années qui vont suivre, puisque comme nous l'avons annoncé, la messe métropolitaine a été conduite par le Rév. Fr Grolleau, comme celle de Notre Dame de Paris au père Janvier, son illustre frère en St-Dominique.

Dans sa première conférence, l'orateur nous a expliqué l'origine, la nature et la matière de la Loi, nous élevant très haut, jusqu'aux plus hauts sommets de la philosophie Thomiste. Ils nous a montré la raison, la raison pure comme la seule source de la Loi. La raison, en effet, est la seule mère légitime des lois—c'est elle qui les conduit, les met au monde et les nourrit—car, la loi, d'après sa nature, n'est pas autre chose que la raison mise en texte, que la raison faite code—à un tel point—que si une loi était manifestement contraire à la raison, l'insurrection alors serait le plus sacré des devoirs.

Mais la Loi, le plus beau monument de la raison humaine, aspire encore à devenir le chef-d'œuvre de la raison divine. Pour cela, il faut que cette fille de la terre devienne par le baptême fille du ciel. Dieu l'a donc élevée jusqu'à lui, la lavée, baignée dans son essence infinie, cette loi naturelle écrite au cœur de l'humanité et ensuite il l'a redonnée à la terre, écrite sur des tables de pierre. Car, la matière du décalogue n'est pas autre chose que les préceptes de la raison humaine, amobles, agrégats, divisés, réglant à la perfection tous les devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

Préceptes saints, nous devons les observer, car c'est le seul moyen de conquérir la vie. "Si vis ad vitam ingredi, serva mandata".

AFFAIRE REMISE.

Roy Ralph Kohler, alias George Hart, l'individu accusé d'attaque et vol sur la personne de Mme Louis Dessommers, ces jours derniers, et qui devait comparaitre en audience préliminaire devant le juge Fischer, hier matin, n'a pas été jugé, son affaire ayant été renvoyée sur sa propre requête.

Mme Dessommers qui est employée comme aide bibliothécaire à la Bibliothèque Fisk, se rendait chez elle en compagnie d'une amie lorsqu'en passant à l'intersection des rues Callopie et St-Charles elle a été attaquée par le malfaiteur qui lui a arraché sa bourse.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.

D'après les preuves en possession de la police il est probable que l'accusé sera envoyé pour plusieurs années au pénitencier.

Le bandit, poursuivi par un pompier du voisinage avait été arrêté et depuis lors il est en prison, n'ayant pu fournir la caution requise.

Kohler est un jeune homme de 22 ans et prétend appartenir à une bonne famille de Philadelphie.